

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 novembre 2025
Délibération N°	05
Date de la convocation	7 novembre 2025
Objet	7.10 Validation des dossiers passés en non-valeur

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit novembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL, démissionnaire
Christophe DESTAING

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Yves FERRANDO (pouvoir à MME ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Denis MAULANDI (pouvoir à M GAUDY)
Christophe MORALES (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à MME PESTEIL)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251118-20251118-05-DAF-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Objet : 7 - 10 - Validation des dossiers passés en non-valeur

Le 18/11/2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant que les membres de la commission contentieux réunis le 13 novembre 2025 ont validé l'admission en non-valeur des 63 dossiers présentés, pour un montant total de 199 985.40 €.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Décide d'approuver la décision des membres de la commission contentieux réunis le 13 novembre 2025 de valider l'admission en non-valeur des 63 dossiers présentés, pour un montant total de 199 985.40 €.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 18/11/2025

(Service prévention et recouvrement des impayés - MBO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251118-20251118-05-DAF-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025